



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 30 Mars 2017  
Question n°4

**Choix du scénario de collecte pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles**

L'an deux mille dix-sept, le **30 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 22 Mars 2017

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 1 avait donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Pascal PETITJEAN.

Etaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK.

Avaient donné procuration : Alphonse M'BOUKOU à Thierry STEINBAUER.

Etaient Excusés : Eliane FARNY, Christophe GEORGES, Rémi SCHWALM, Michel GALMICHE, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI.

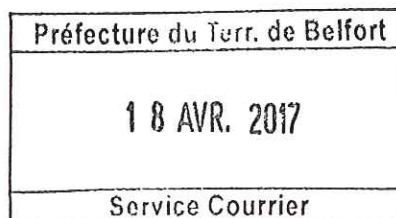
Etaient Absents : Hervé GUIOT, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres			
Afférents Comité	au	En exercice	Votants
29		29	21

Date de Convocation : 22 Mars 2017

Date d'affichage :



## DELIBERATION

Vu la délibération du 23 Juin 2016 autorisant le Président à préparer et lancer un marché d'AMO pour l'élaboration et la préparation du marché public pour la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de gestion des déchèteries,

L'étude faite par le cabinet TECTA propose les scénarios possibles suivants pour le futur marché de collecte OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles :

N° scénario	Descriptif	Coût à l'habitant en €HT (pré-collecte, collecte, traitement et recettes incluses)
S0 - 2016 actuel	S0 - 2016 Coût actuel du SICTOM (base réalisé 2016)	49,73 €
S0 année 2018	S0 année 2018 - Collecte identique à ce jour - année 2018 OMR en C1 et CS en PAV	48,16 €
S1	S1 - Collecte OMR en C.05 et CS en PAV *	43,35 €
S2	S2 - Collecte OMR en C.05 et CS en PàP en bacs en C.05 *	47,71 €
S2 bis	S2bis - Collecte OMR en C1 et CS en PàP en bacs en C.05	52,52 €
S3	S3 - Collecte OMR en C.05 et CS en PàP en sacs en C.05 *	45,09 €
S3 bis	S3bis - Collecte OMR en C1 et CS en PàP en sacs en C.05	49,90 €
S4	S4 - Collecte bicompartimentée, biodéchets en C1, collecte OMR en C.05 et CS en PàP en bacs en C.05	53,19 €
S4 bis	S4bis - Collecte bicompartimentée, biodéchets en C1, collecte OMR en C.05 et CS en PàP en sacs en C.05	52,20 €

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

CS : Collecte Sélective (Papier/Carton, Plastique)

PAV : Point d'Apport Volontaire

PàP : Porte à Porte

C1 : collecte toutes les semaines

C0.5 : collecte tous les deux semaines

### **(\*) Passage en C.05 pour les OMr sans mise en place des biodéchets**

Le coût présenté part sur le principe d'une collecte des OMR en C.05 pour tous sans prise en compte des contraintes éventuelles qui nous seront imposées par les 3 ARS (collecte en C1 des zones agglomérées de plus de 2000 habitants, retour à une collecte en C1 sur les périodes estivales au niveau des activités touristiques, collecte en C1 des gros producteurs et métiers de bouche).

Ces contraintes éventuelles, qui ne pourront être connues qu'après validation par les ARS, généreront un coût supplémentaire par rapport aux coûts présentés dans ces scénarios sans mise en œuvre de la collecte des biodéchets. Le passage à une collecte en C.05 pour les OMr, au coût annoncé, ne sera possible que si il y a mise en place d'une collecte de biodéchets.

Le Président précise que pour chaque scénario proposé la collecte du verre se fera en PAV.

Après échanges et débat sur les différents scénarii, et afin de faciliter le choix, il est décidé de procéder par étape pour retenir le scénario de collecte donnant ainsi lieu à 3 décisions successives sous le point 4 : choix du type de collecte pour le tri sélectif (PAV ou pàp), choix du contenant (bac ou sac) et passage en C.05 ou non pour les OMR.

Choix du type de collecte pour le tri sélectif (PAV ou pàp) :

Il convient dans un premier temps de décider entre une collecte en PAV ou une collecte en pàp pour le tri sélectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par 3 voix pour le PAV, 18 voix pour le pàp et 1 blanc, il est décidé de retenir la collecte en porte-à-porte pour le tri sélectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Choix du type de contenant pour la collecte sélective en pàp à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Suite au choix du type de collecte, il convient de décider du type de contenant pour la mise en œuvre de la collecte sélective en porte-à-porte. 2 contenants sont possibles : un bac pucé ou des sacs transparents.

Par 18 voix pour le bac pucé et 3 voix pour les sacs transparents, il est décidé de réaliser la collecte sélective en porte-à-porte en bac pucé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Passage en C.05 ou non pour les OMR :

Suite aux choix précédents, il convient de décider du passage ou non en collecte C.05 (une collecte tous les 15 jours) pour les OMr. Un passage en C.05 pour les OMR sans demande de dérogation auprès des 3 ARS est conditionné à la mise en œuvre d'une collecte hebdomadaire des biodéchets (part fermentescible des déchets).

Par 19 voix contre et 2 voix pour, il est décidé de ne pas retenir la mise en œuvre d'une collecte hebdomadaire de biodéchets.

Au vu des décisions successives, le Comité Syndical décide donc de retenir :

le scénario **S2 bis** soit **la collecte des OMR en C1 et la Collecte Sélective en Porte à Porte en bacs en C.05** pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles pour un coût estimé par le bureau d'études de 52,52 €HT / an / habitant (pré-collecte, collecte, traitement et recettes incluses pour les OMR et le tri mais hors déchèteries).

Le marché public présentera les caractéristiques suivantes :

- Tranche ferme sur la base de 40 142 habitants,
- Durée du marché : 5 ans avec possibilité de renouvellement 2 fois un an,
- Inscription en tranche optionnelle des ex-communes de la CCTB pour la totalité des services inscrits au marché en tranche ferme et en tranches optionnelles,
- Inscription en tranche optionnelle de la mise en place de la collecte sélective des biodéchets avec ajustement de fréquence de la collecte des Omr en C.05 à une échéance ultérieure à définir,
- Inscription en tranche optionnelle de l'ajout d'une déchèterie semi-fixe 2 jours par semaine (y compris samedi) sur Champagny avec utilisation d'un équipement appartenant au SICTOM,
- Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire relative à une application mobile citoyenne participative et informative,
- Les variantes à l'initiative des candidats au sens de l'article 58.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ne sont pas autorisées. Ils ont l'obligation de se conformer au cahier des charges.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

